

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE MANICOUAGAN

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
tenue le mercredi 25 juin 2025, à 11 h, à la salle du conseil de l'édifice situé au 800, avenue
Léonard-E.-Schlemm, Baie-Comeau

Sont présents :

M^{ME}	Isabelle Giasson	directrice générale et greffière-trésorière
ET		
MM.	Étienne Baillargeon	représentant de Baie-Trinité
	Clermond Coll	représentant suppléant de Pointe-Lebel
	Guy Côté	représentant de Godbout
	Michel Desbiens	représentant de Baie-Comeau
	Victor Hamel	représentant de Franquelin
	Claude Lavoie	représentant suppléant de Ragueneau
	Christian Malouin	représentant de Chute-aux-Outardes
	Julien Normand	président et représentant de Pointe-aux-Outardes

Sont absents :

André Bossé	représentant de Pointe-Lebel
Raymond Lavoie	représentant de Ragueneau

ORDRE DU JOUR

1.0 Préliminaires

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 27 mai 2025

2.0 Décisions

Administration

- 2.1 Adoption de la liste de comptes à payer n° 2025-05 de la Régie ainsi que n° 2025-05 du magasin de réemploi Phase 2
- 2.2 Adoption du compte à payer de la carte Mastercard de la Régie de mai 2025
- 2.3 État des revenus et des dépenses au 31 mai 2025
- 2.4 Adjudication appel d'offres sur invitation n° 2025-01 – Entretien ménager
- 2.5 Révision du cadre normatif des conditions de travail du personnel cadre
- 2.6 Autorisation d'émission d'une carte de crédit corporative

3.0 Informations

4.0 Correspondance

- 4.1 Signature architecturale – MRC de Manicouagan

5.0 Affaires nouvelles

- 5.1 Prochaine rencontre de travail – le mardi 26 août 2025
- 5.2 Prochaine séance ordinaire publique – le mardi 26 août 2025

6.0 Période de questions

7.0 Fermeture de l'assemblée

PROCÈS-VERBAL

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Ouverture de la séance

Le président et représentant de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, Julien Normand, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum. Il est 11 h 02.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2025-54

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Chute-aux-Outardes, Christian Malouin, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour modifié.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2025-55

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 27 mai 2025

Attendu que les membres du conseil d'administration ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 27 mai 2025;

Attendu que les membres du conseil d'administration renoncent à la lecture du procès-verbal.

Sur la motion du représentant suppléant de la Municipalité de Ragueneau, Claude Lavoie, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance publique ordinaire du 27 mai 2025, tel que rédigé et que le président et la directrice générale et greffière-trésorière soient, par la présente résolution, autorisés à le signer.

Approuvé séance tenante.

2.0 DÉCISIONS

ADMINISTRATION

Rés. 2025-56

2.1 Adoption de la liste de comptes à payer n° 2025-05 de la Régie ainsi que n° 2025-05 du magasin de réemploi Phase 2

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Baie-Trinité, Étienne Baillargeon, il est unanimement résolu d'adopter la liste de comptes à payer n°2025-05 de la Régie d'une somme de **496 187,88 \$** et n° 2025-05 du magasin de réemploi Phase 2 d'une somme de **1 420,88 \$** pour un total de **497 608,76 \$** conformément à l'article 5.1 du Règlement 09-31 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de délégation de dépenses.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2025-57

2.2 Adoption du compte à payer de la carte Mastercard de la Régie de mai 2025

Sur la motion du représentant de la Ville de Baie-Comeau, Michel Desbiens, il est unanimement résolu d'adopter le compte à payer de la carte Mastercard d'une somme totale de **1 407,47 \$** pour mai 2025, conformément à l'article 5.1 du Règlement 09-31 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de délégation de dépenses.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2025-58

2.3 État des revenus et des dépenses au 31 mai 2025

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Franquelin, Victor Hamel, il est unanimement résolu d'adopter l'état des revenus et des dépenses au 31 mai 2025 tel que présenté par la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2025-59

2.4 Adjudication appel d'offres sur invitation n° 2025-01 – Entretien ménager

Attendu que trois (3) firmes ont été invitées à soumissionner;

Attendu que trois (3) firmes ont déposé une offre;

Attendu que l'ouverture de la soumission s'est tenue le jeudi 19 juin 2025 à 11 h;

Attendu que les offres reçues ont été analysées.

Sur la motion du représentant suppléant de la Municipalité de Ragueneau, Claude Lavoie, il est unanimement résolu d'adjudiquer le contrat d'entretien ménager à l'entreprise Centrap Inc., située au 1 111, rue Industrielle, Mont-Joli (Québec) G5C 3T9, pour un montant de 57 706,83 \$, incluant les taxes pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} novembre 2025 au 31 octobre 2028.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2025-60

2.5 Révision du cadre normatif des conditions de travail du personnel cadre

Attendu qu'il y a lieu de mettre à jour le cadre normatif encadrant les conditions de travail du personnel cadre;

Attendu que la mise à jour des clauses salariales a déjà été effectuée et entérinée;

Attendu que la révision du cadre normatif a été présentée aux employés concernés et qu'elle a été acceptée;

Sur la motion du représentant suppléant de la Municipalité de Pointe-Lebel, Clermond Coll, il est unanimement résolu d'adopter la version mise à jour du cadre normatif des conditions de travail (2025-2029) applicable au personnel cadre.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2025-61

2.6 Autorisation d'émission d'une carte de crédit corporative

Attendu que certaines dépenses courantes liées aux opérations du lieu d'enfouissement technique (LET) nécessitent une méthode de paiement efficace et rapide;

Attendu qu'il est jugé opportun d'autoriser le contremaître du LET à détenir une carte de crédit corporative pour effectuer des achats directement reliés à ses fonctions;

Attendu que cette autorisation s'inscrit dans la limite globale de 10 000 \$ autorisée pour l'ensemble des cartes de crédit émises au nom de la Régie.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Godbout, Guy Côté, il est unanimement résolu d'autoriser l'émission d'une carte de crédit corporative au nom de Maxime Hamel Girard, contremaître au LET de Ragueneau, auprès de la Banque Nationale, pour un montant maximal autorisé de 1 000 \$, et ce, dans le cadre de ses fonctions et pour des dépenses liées aux opérations de l'organisme et que la direction générale et le président soient autorisés à signer tout document requis à cette fin.

Approuvé séance tenante.

3.0 INFORMATIONS

4.0 CORRESPONDANCE

4.1 Signature architecturale – MRC de Manicouagan

La directrice générale et greffière-générale, Isabelle Giasson informe les élus du document reçu de la MRC de Manicouagan concernant la signature architecturale de la région de Manicouagan.

5.0 AFFAIRES NOUVELLES

5.1 Prochaine rencontre de travail – le mardi 26 août 2025 à 8 h

5.2 Prochaine séance ordinaire publique – le mardi 26 août 2025 à 11 h

6.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

6.1 M. Martin Lafontaine, citoyen de Baie-Comeau, mentionne l'importance de l'entretien des bâtisses et de la fierté des employés qui en découle.

6.2 M. Dany Bérubé, citoyen de Baie-Comeau, s'interroge sur l'impact de la syndicalisation des employés sur le budget salarial.

Rés. 2025-62

7.0 FERMETURE DE LA SÉANCE

Le représentant suppléant de la Municipalité de Ragueneau, Claude Lavoie, propose la levée de l'assemblée. Il est 11 h 16.



Julien Normand
Président



Isabelle Giasson, directrice générale
et greffière-trésorière